Image not found or type unknown

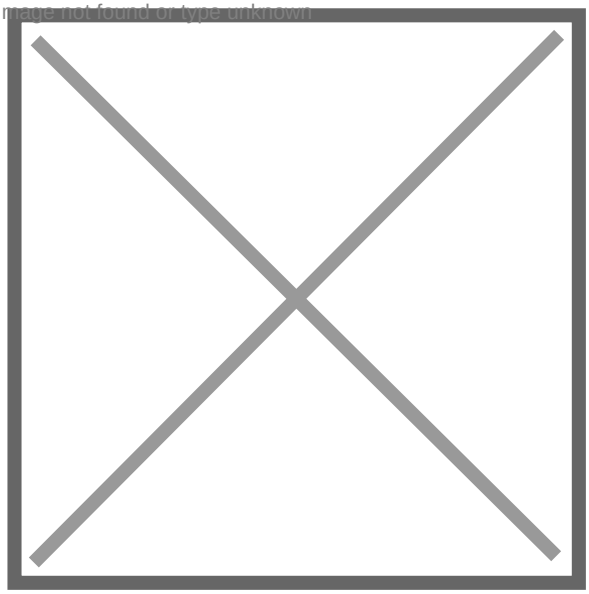

Tapage nocturnes main courante rien à faire personne ne bouge

Par **lagame**, le **18/02/2017** à **10:24**

BONJOUR marque de politesse[smile4]

Je suis vraiment fatigués j'ai tous fais ce qui est possible de faire honnêtement ,il y a du bruits au dessous de chez moi, moi je suis en invalidité 2 catégorie mon Bayeur c'est Lxxxxx Habitat Thonon-les-Bains trois RDV devant la direction rien ne bouge ,je voudrais de l'aide se mois qui arrivent je vais bloqués mon loyer j'assumerais les conséquences merci de me conseiller.

Par **morobar**, le **18/02/2017** à **10:42**

Bonjour,
[citation]main courante[/citation]
Déclaration unilatérale, ne met pas en mouvement l'action publique, même si le procureur parcourt de temps en temps le registre
[citation]je vais bloqués mon loyer j'assumerais les conséquences [/citation]
Expulsion outre les frais.
Déposez plainte (et non main courante) ou écrivez au procureur de la république.
Mais il faut des éléments et pas seulement des propos genre (bruits qui me dérangent) notion subjective.

Par **22pirouettes**, le **18/02/2017** à **11:30**

Bonjour
Écrire au procureur ne servira à rien les courriers sont sans réponse ou il vont à la poubelle.
la justice de notre pays n'existe pas pour le citoyen
ordinaire que nous sommes.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés